École Primaire Louis Pergaud
27 rue Saint Thudon
29 490 Guipavas
Tél : 02 98 84 73 10
ec.0290895r@ac-rennes.fr

Compte rendu
Conseil d'école
Mardi 15 mars 2022

Présents :

Mme Delaroche, Adjointe au Maire de Guipavas.
M Yaouancq, DDEN.
Mmes Moal, L'Hour, Cap, Karim, Guéganton, Velly et MM Le Pape, Lion, Lagadec, Le Bihan, Kervella Parents d'élèves.
Mmes Appriou, Eozinou, Prigent, Gourvil, Masson, Le Nabec, Henrio, Rozec, Tranvouez, Mezière, Le Gall, Etienne, Enseignantes et MM Liziar, Gabreau, Janvier, Charlier, Enseignants.
Kélia Martin, Naël Watrigant, Bastien Rolland, Lisa Cousi, Élèves Eco-délégués.

Absents excusés :

M Le Pors, Inspecteur de l'Éducation Nationale.
M Jacob, Maire de Guipavas.
M Hello, Enseignant
Mme Nivez, Enseignante

1/ Point sur le projet éco-école.

Présentation du projet par des élèves Eco-délégués.
Le label année a été obtenu l'année précédente. L'école s'est réinscrite pour cette année.
La mise en route a été compliquée en début d'année en raison des protocoles sanitaires. Les réunions viennent de reprendre et les projets vont pouvoir recommencer.
Quatre éco délégués (3 CM et 1 CE2) sont venus présenter les différentes idées des classes :

Une cour de récréation plus fleurie (jardinières, bacs, bulbes dans la pelouse, fleur dans le talus...).

L' aménagement du jardin de la cour du bas : coin zen permettant de lire ou de se reposer pendant la récréation (plantation, bancs) puis décoration.

Dans la cour du haut, récupération d'une bande de pelouse du parking de la mairie (décalage grillage).

Embellissement des murs par fresques

Création d'un Espace jeux dans la cour du haut (parcours de billes)

Plantations dans les classes

Mme Delaroche propose de prendre contact avec l'association Vert le jardin qui pourra peut-être aider l'école.
Ce projet permet aussi de faire du lien avec l'école maternelle avec des photoreportages et des invitations aux élèves de l'école maternelle pour des lectures faites en plein air par les élèves de l'élémentaire.
L'association Les papillons blancs participe aussi au projet avec l'intervention d'une équipe de jardiniers.

2/ Les projets des classes.

Cycle 3 : piscine CM2 ; Patinoire CM1
Classe de découverte pour les CM2 en Dordogne (prévue en février mais reportée fin mars).
Cycle 2 : CE2 échecs ; sortie à Sizun à la Maison de la rivière.
classe de mer pour les CP/CE1 et CE1/CE2 à Crozon au mois de mai.
Maternelle : océanopolis ; pêche à pied ; serial cleaner (BMO) ; maison rivière

3/ Préparation de la rentrée 2022 (prévision des effectifs).

Bilingue

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
2021-2022	5	8	10	16	13	7	19	8	12	98
2022-2023 prévisions	4	15	8	10	16	12	7	19	8	99

Inscriptions confirmées pour l'instant :
PS : 10
En TPS : 4
En MS:1
Départs depuis les prévisions d'effectif de novembre
1 futur CE1
1 futur MS
La fermeture de la classe est officielle. La situation sera revue au mois de juin et éventuellement en septembre.

Monolingue :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
2022-2023 prévisions	11	18	26	19	21	33	29	39	33	229

251 élèves en 2021-2022
Inscriptions confirmées pour l'instant :
TPS : 2
PS : 3
GS : 1
CP : 1
CE1:1
CM1 : 2
Une étude prospective va être lancée par la mairie pour étudier l'évolution de la population scolaire sur Guipavas dans les années futures.
Des logements sont en cours de construction : bio de guip, logements privés Le Bris, logements route de Landerneau, logements sociaux Keraliou.

4/ Budget Mairie et 2022 et compte OCCE (coopérative scolaire)

Budget Mairie pour l'année 2022
Fournitures par élève : 33,65 €
Crédit spécifique par classe : 86,70 €
Renouvellement BCD : 285,84 €
Subvention pour projets pédagogiques par classe : 413,75 €
Transport : 6929 € (natation, cinéma, salle Jean Monnet etc ..)

Comptes coopérative :
Compte pour l'année scolaire 2021/2022 :
Présentation des comptes au conseil.
Remerciements à l'APE pour les subventions versées qui ont permis de financer des sorties scolaires.

Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2020 au 31 août 2021

CHARGES		PRODUITS	
60700008 - Achats de produits pour cession	0,00	**70700008** - Ventes de produits pour cession	0,00
61681008 - Assurances versées à l'OCCE	93,25	**70800008** - Produits des activités éducatives	478,00
61810008 - Charges des activités éducatives	5 590,18	**74100008** - Subventions Etat, Collectivités loc.	1 423,00
62700008 - Services bancaires et assimilés	1,84	**75510008** - Contributions Plateformes participati	0,00
65860008 - Cotisations versées à l'OCCE	740,70	**75511008** - Contributions d'autres organismes	0,00
67000008 - Charges exceptionnelles	0,00	**75620008** - Participations volontaires des famille	0,00
68000008 - Achats de biens durables	758,95	**77000008** - Produits exceptionnels	0,00
TOTAL DES CHARGES (A)	**7 184,92**	**TOTAL DES PRODUITS (B)**	**1 901,00**

Résultat de l'année 2020/2021 (B-A) (+/-) : **-5 283,92**

Bilan simplifié au 31 août 2021

ACTIF Soldes des comptes au 31/08			PASSIF	
512	Banque (1)	2 878,11	**110** Report à nouveau au 01/09/2020 *(égal à l'actif/passif au 31/08/2020)*	8 162,03
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2020/2021	-5 283,92
TOTAL DE L'ACTIF		**2 878,11**	**TOTAL DU PASSIF**	**2 878,11**

A VERIFIER !

(1) Compte bancaire 512 :
Le mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire où figure le solde indiqué en 512. Si ce dernier ne correspond pas à l'extrait, il doit compléter et imprimer la feuille intitulée "Rapprochement Bancaire"

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni :	**3 491,71**
Montants non encore encaissés ou débités	*Montants (+ / -)*
Les sommes indiquées ci-dessous proviennent de la feuille intitulée "Rapprochement bancaire" que vous avez préalablement renseignée... Cette feuille doit être imprimée et jointe à ce document !	
TOTAL DES OPERATIONS NON ENCORE CREDITEES	+ 0,00
TOTAL DES OPERATIONS NON ENCORE DEBITEES	- 613,60
Solde indiqué dans le bilan en compte 512 :	**2 878,11**

NB : l'extrait de compte bancaire fourni doit être le plus proche du 31 août.
(Si le nombre d'opérations est plus important, veuillez les noter sur une feuille annexe.)

(2) Arrêté de caisse au 31 août :
La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non mandataires.
Toute caisse supérieurs à 50 € doit être versée sur le compte avant la clotûre !

A RENSEIGNER !

		Nombre	Somme
Billets	*50,00 €*		#REF !
	20,00 €		#REF !
	10,00 €		#REF !
	5,00 €		#REF !
Pièces	*2,00 €*		#REF !
	1,00 €		#REF !
	0,50 €		#REF !
	0,20 €		#REF !
	0,10 €		#REF !
	Petite monnaie		0,00
Solde indiqué dans le bilan en compte 530			**#REF !**

Coopérative scolaire n° 0

5/ Le protocole PHARE (lutte contre le harcèlement)
Le protocole mis en place à l'école est présenté au conseil. Il est appliqué depuis le retour des vacances de février. (Voir annexe)

6/ Initiation au Breton pour les élèves de maternelle.
La demande a été refaite auprès de la Direction académique sous la même forme que les années passées : intervention d'un enseignant de l'association SKED 1 heure par semaine pour les PS , MS et GS monolingues.

7/ Question des représentants des parents d'élèves.

Garderie et Ménage : *Il semblerait que le ménage soit fait dans la garderie alors que les enfants sont toujours à l'intérieur. Les enfants encore présents à ce moment là se retrouvent donc à respirer des produits d'entretien. Serait il possible que le ménage soit fait dans les autres pièces en priorité pendant que les enfants sont encore là et à la garderie une fois que les enfants sont partis ?*
Réponse de Mme Delaroche :
Une société extérieure intervient pour la garderie de l'école élémentaire après le temps de présence des enfants. Le personnel communal nettoie les tables quand les enfants ne sont plus attablés selon le protocole.
Pour la garderie de l'école maternelle, c'est le personnel communal qui assure le nettoyage après le goûter pour pouvoir utiliser les tables pour les jeux. Puis au fur et à mesure des départs, les tables sont désinfectées.

Éclairage extérieur : *Certains parents ont noté que l'éclairage des deux entrées et parking (école et garderie) n'était pas correctement synchronisé avec les heures d'ouverture.*
Réponse de Mme Delaroche :
Si le problème concerne un bâtiment communal, le directeur fait une demande et la commune intervient. Si c'est sur la voie publique, la demande est faite à Brest Métropole. Le parking de la salle Jean Monnet est mal éclairé. Des modifications sont envisagées. M Le Bihan, Parent d'élève, souhaite proposer des améliorations notamment sur le marquage au sol. Il transmettra ses idées à la mairie.

Projet de rack à vélo/trottinette en maternelle : *Où en est le projet ?*
- Réponse de Mme Delaroche :
Une identification des besoins est en cours sur la commune.
Système de réservation et annulation garderie : *Les parents remontent beaucoup de mécontentement concernant le fonctionnement de réservation et d'annulation de la garderie et cantine : Pas de possibilité d'annuler sauf justificatif médical par exemple, ou facturation à l'heure alors que les parents arrivent à18h05 ou 10 et n'avaient pas réservés. Dans les deux cas ils sont majorés.*
- Réponse de Mme Delaroche :
Les parents peuvent réserver ou annuler sans problème. Il n'y a pas de remontée de la part des autres écoles de la commune. Il n'y a pas eu de majoration avec la crise sanitaire depuis le début de l'année jusqu'aux vacances de février. Si des parents ont reçu des factures majorées, ils peuvent contacter Mme Delaroche pour qu'elle regarde.
Concernant les créneaux d'une heure ou d'une heure trente, le principe est en place depuis septembre mais une diminution pourra être étudiée.

Nouvelle école maternelle : *Serait il possible d'avoir des infos sur le projet de rapprochement des 2 écoles ?*
Les projets de 3 architectes ont été retenus.
Ils vont être présentés au conseil municipal pour le vote.

Pour l'instant, les délais sont tenus et l'inauguration de la nouvelle école est toujours prévue pour 2025.

Mesure de radon :

Lors des dernières du taux de radon effectuées dans l'école maternelle de Kerafur en 2016, plusieurs mesures indiquaient une valeur supérieure à 300 bq/m3 : 350 au niveau des dortoirs et de la salle de sport et 332 dans une classe. A cette époque, le seuil maximal autorisé dans les établissements recevant du public était de 400 bq/m3, il a été abaissé par décret du 4 juin 2018 à 300 bq/m3 : le taux de radon dans l'école maternelle dépasse donc maintenant les normes autorisées. Une nouvelle campagne de mesures est-elle prévue prochainement ? Si ces mesures confirment le dépassement du seuil, des actions correctives seront-elles apportées au bâtiment comme l'imposent les textes réglementaires ?

Réponse de Mme Delaroche

Des mesures ont été effectuées (sans obligation légale) dans les deux écoles durant les vacances de février.

Pour l'école maternelle, une salle de classe et le local des ATSEM étaient concernés par le dépassement des taux. Des travaux ont été réalisés (rebouchage de tuyaux) et les taux sont redescendus et sont dans la norme.

En élémentaire, c'est la salle de cantine qui était concernée. Des travaux ont aussi été réalisés.

L'aération des locaux reste essentiel et est effectué régulièrement dans les classes.

Les résultats des mesures sont consultables en mairie.

Sandra Le Nabec	Philippe Charlier
Secrétaire	Président

ANNEXE 1 :

Protocole de prise en charge des pratiques d'intimidation ou de harcèlement en milieu scolaire. Méthode PHARE.

Ecole Louis Pergaud Guipavas

Dans le cadre de la lutte contre les intimidations et le harcèlement, l'école Louis Pergaud met en œuvre un protocole de prise en charge des situations d'intimidation ou de harcèlement, repérées ou signalées.

Objectifs :

• Mettre un terme à l'intimidation, en faisant partager par ses pairs une « préoccupation » sur la situation de la cible
• Permettre à chacun de sortir positivement de ce processus.
La méthode mise en œuvre au sein de l'école, dite de la préoccupation partagée (MPP fr), est adaptée des travaux du psychologue Anatole Pikas. Les intimidations, moqueries et mises à l'écart (qui peuvent aller jusqu'au harcèlement) sont souvent des phénomènes de groupe : celui-ci exerce une pression sur chacun de ses membres pour se maintenir dans ces intimidations. Cette pression constitue un des ciments du groupe.
La méthode s'appuie deux points importants :
le soutien moral à l'élève-cible lors d'entretiens aussi fréquents que nécessaire.
la rupture de l'unité du groupe d'intimidateurs et la recherche avec chacun de ses membres d'une issue positive pour sortir de cette situation.
Ces entretiens individuels sont menés par les enseignants membres de l'équipe ressource.
La méthode consiste en une série d'entretiens rapides (pas plus de 2 minutes) avec les élèves intimidateurs présumés ou témoins, menée par les personnes ressources habilitées, visant à faire partager leur préoccupation pour la cible et à faire émerger des propositions de résolution de la part des intimidateurs eux-mêmes.
Les professionnels qui mènent les entretiens n'ont pas pour but de rechercher les responsabilités ni de sanctionner les auteurs présumés.
Cette méthode a démontré son efficacité sur les micro violences (surnoms méchants, moqueries, bousculades…). Son efficacité repose d'une part sur la détection précoce des enfants victimes de ces moqueries ou intimidations et d'autre part sur la réactivité de l'équipe pour conduire les entretiens.

Toute personne (élève, personnel ou responsable légal) ayant connaissance d'une situation d'intimidations ou de moqueries à caractère répétitif doit immédiatement le signaler à l'un des personnels formé et habilité à conduire les entretiens individuels avec les élèves.

Méthode :

Constitution de l'équipe bien-être
Entretien des élèves cibles :
- Catherine Le Gall
- Jérôme Gabreau

Entretien des élèves intimidateurs et des témoins :
- Yannick Janvier
- Pierre-Yves Liziar

– Sandra Le Nabec

Coordination :

- Philippe Charlier

Pour l'analyse des situations complexes, le groupe ressource de l'école peut solliciter le groupe ressource de la circonscription :

- Référent départemental harcèlement :
- Inspecteur de l'éducation nationale :
- Conseillers pédagogiques :
- Psychologue de l'éducation nationale :
- Enseignant référent pour les usages du numérique :

Où sont reçus les élèves cibles ? :

Salle pédagogique du rez-de-chaussée.

Comment les élèves contactent-ils et identifient-ils les membres de l'équipe ?

Affichage d'un trombinoscope avec les enseignants chargés de recevoir la parole des victimes.

Mise en place d'une boîte aux lettres où il suffira de glisser un mot avec son prénom et nom. L'équipe se chargera ensuite de contacter l'élève.

Orientation vers l'équipe par l'enseignant de la classe ou le directeur de l'école.

Comment seront suivies les situations ?

L'équipe se réunira dès qu'elle aura connaissance d'un cas pour faire le point sur la situation.

Si ce sont des accidents ponctuels : la situation relève de la gestion de la classe par l'enseignant. (transmission à l'enseignant de la classe).

Micro-violences, intimidations récurrentes, moqueries : situations relevant de la méthode de la préoccupation partagée. Mise en place du protocole.

Incidents graves (violence, racket, etc...) : situations ne relevant pas de la méthode. Mise en place de sanctions ou de réparations. Contact avec le pôle ressource IEN si besoin.

Un bilan sera fait aussi quand la situation sera réglée.

Une trace écrite des situations sera gardée dans un classeur (fiches des entretiens et des bilans).

Comment les parents et les élèves seront-ils informés de l'existence de l'équipe bien-être ?

Le protocole sera présenté aux parents avant les vacances de Noël par un mot dans le cahier de liaison. Il sera ensuite présenté au conseil d'école du mois de mars.

Les élèves seront informés dans les classes par les enseignants.

A partir de quand, le protocole sera-t-il mis en place ?

Au retour des vacances de Noël 2021.